

DE_20250704_37

Département LOIRE-ATLANTIQUE
Canton Saint-Nazaire 2
Commune TRIGNAC
Objet : Opération de rénovation des corniches béton et de la couverture de l'annexe de la Mairie Approbation d'avenants

Acte publié et certifié exécutoire

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Trignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TRIGNAC en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Trignac ;

Vu l'avis du Jury des Commissions d'Appels d'Offres en date du 28 avril 2025,

Considérant que suite à la réunion de préparation de chantier, la date de démarrage ainsi que la durée des travaux est amenée à évoluer. De plus, la Maîtrise d'Ouvrage décide d'ajouter une clause de garantie financière aux différents marchés signés.

DÉCIDE

Article 1 : La commune décide de conclure un avenant pour les trois marchés notifiés aux entreprises ASCOT et WATERLESS. Cet avenant n'a pas de conséquence financière sur les marchés notifiés.

Article 2 : L'avenant sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire.

Article 4 : Le Maire prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du contrat.

Article 5 : La présente décision, dont il sera rendu compte lors du prochain conseil municipal, sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Trignac.

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

TRIGNAC, le **4 juillet 2025**



Claude AUFORT
Maire

